

Fonds de garantie Renforcement de la trésorerie

Entreprises éligibles et projets accompagnés

- Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment mais pas exclusivement, par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Les crédits de consolidation doivent s'accompagner d'une augmentation ou au moins d'un maintien des concours bancaires globaux.
- Cette garantie s'adresse à des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles.
- Ce fonds s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

Concours garantis

- Prêts à moyen terme (durée de deux à sept ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à dix ans).

Sauf pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans, la franchise pour la mise en jeu de la garantie est de 9 mois.

Plafond de risques maximum (encours toutes banques confondues)

- Pour les TPE et PME : 1,5 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).
- Pour les ETI : 15 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

Quotité et Commission

Taille d'entreprises	TPE/PME	ETI	TPE/PME/ETI
Quotité garantie Maximum	60%*	60%	90%
Commission**	0,80%	de 0,80% à 5,88% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)	de 1,20% à 8,82% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)

* Cette quotité sera ramenée à 50% si la garantie ne s'accompagne pas d'une augmentation sensible des concours bancaires globaux à l'entreprise

** En pourcentage annuel du capital restant dû du prêt

Lorsque la quotité est réduite par rapport au taux nominal, la commission est réduite à due proportion.

(1) pour une quotité de 90% :

FIBEN	3++ à 4+	4	5+ à 5	6	8 à 9
Taux de commission indicatif	1,20%	1,80%	3,42%	5,67%	8,82%